Un rendez-vous chez le dentiste offert pendant votre maternité

27 mai 2024

Durant la maternité, les dents et les gencives sont fragilisés. Il est important d’en prendre soin. C'est pourquoi un rendez-vous chez le dentiste est pris en charge à 100 % par l’Assurance Maladie, dès le premier jour du 4e mois de grossesse et jusqu’au dernier jour du 6e mois après l’accouchement.

LE RENDEZ-VOUS DE PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE DE LA FEMME ENCEINTE

Dès le 4e mois de votre grossesse et jusqu'à 6 mois après votre accouchement, vous bénéficiez d'un examen bucco-dentaire offert par l'Assurance Maladie.

Lors de ce rendez-vous, le dentiste :

- vérifie la santé de vos dents et de vos gencives ;
- vous donne des conseils pour en prendre soin ;
- vous propose un ou plusieurs nouveaux rendez-vous si vos dents doivent être soignées.

Ce rendez-vous sera aussi l’occasion de parler de la santé bucco-dentaire de votre enfant.

Pour en bénéficier, c’est très simple !

- **prenez rendez-vous** chez votre dentiste habituel ou chez un dentiste près de chez vous ;
- **pour ne pas payer le rendez-vous et les soins**, il suffit de présenter au dentiste :
  - votre carte Vitale mise à jour ;
  - et le courrier d’invitation et le formulaire de prise en charge reçus au 4e mois de grossesse par courrier ou sur votre compte ameli.

Le formulaire de prise en charge peut également être utilisé dans un cadre hospitalier.

Bon de prise en charge oublié ou perdu ?

Si vous n'avez plus en votre possession le bon de prise en charge, 2 solutions sont possibles :

- vous pouvez demander à votre caisse primaire d’assurance maladie (CPAM) de rééditer votre bon de prise en charge ;
- ou vous pouvez demander à votre dentiste de rééditer votre bon de prise en charge via son logiciel professionnel.

Si, après cette consultation chez le dentiste, des soins sont nécessaires, vous prendrez un autre rendez-vous pour vous faire soigner. Vous devrez payer ces soins qui seront remboursés au taux habituel par l'Assurance Maladie.

UNE BONNE HYGIÈNE DE LA BOUCHE ET DES DENTS PENDANT LA GROSSESSE

Il est très important de prendre soin de vos dents et de vos gencives qui sont plus fragiles pendant la grossesse.

Une bonne hygiène de la bouche est indispensable :

- brossez-vous les dents après chaque repas avec une brosse souple et un dentifrice fluoré ;
- pensez à demander conseil à votre dentiste si vous n’êtes pas certaine de votre technique de brossage ;
- veillez à nettoyer toutes les surfaces dentaires et pas seulement les faces visibles des dents, et pensez à bien nettoyer la jonction entre les gencives et les dents.

Après le brossage des dents, le nettoyage peut être complété par le passage du fil dentaire afin d'éliminer la plaque dentaire résiduelle dans les espaces interdentaires. Le fil dentaire doit être manipulé avec prudence de manière à ne pas léser les gencives. Lorsque les espaces interdentaires sont larges, en cas de problèmes de gencives, l'utilisation de brossettes interdentaires est préconisée.

Les changements hormonaux de la grossesse peuvent rendre vos gencives plus sensibles aux bactéries et déclencher leur inflammation (gingivite). Vos gencives sont, dans ce cas, rouges, enflées, et sujettes aux saignements. Ces symptômes peuvent apparaître entre le troisième et le neuvième mois. Il s'agit d'une gingivite de grossesse. Le brossage doit alors être plus doux dans la zone d'inflammation et vous devez réaliser un suivi chez votre dentiste. Généralement, ce problème disparaît après l'accouchement.

Attention aux vomissements lors de la grossesse : ils fragilisent l'émail des dents

Les vomissements peuvent fragiliser votre émail dentaire à cause des dépôts d'acide gastrique sur les dents et ainsi favoriser la carie dentaire.

Il est donc recommandé après un vomissement de se rincer la bouche avec de l'eau ou un bain de bouche au bicarbonate ou aufluor , puis d'attendre au moins une heure avant de se brosser les dents car juste après un vomissement, l'émail est trop fragilisé.

LES IMPRÉVUS NE PRÉVIENNENT PAS, LES PATIENTS OUI !

Adopter le réflexe de prévenir son professionnel de santé en cas d'empêchement pour se rendre à un rendez-vous est essentiel. Par téléphone, mail, ou sur les plateformes de rendez-vous en ligne… le plus tôt sera le mieux. Le professionnel de santé pourra ainsi réorganiser sa journée et accorder du temps à un autre patient.
Retrouvez d'autres bons réflexes sur bonsreflexes.ameli.fr

Sources

Haute Autorité de santé (HAS). Stratégies de prévention de la carie dentaire. Site internet : HAS. Saint-Denis La Plaine (France) ; 2010 [consulté le 12 janvier 2021]

Documents utiles

- Fiche conseil pour conserver son capital dentaire lors de la grossesse
  Fiche pratique - PDF, 317.57 Ko

Lire aussi

- Comment bien se brosser les dents ?
- Comment effectuer un bain de bouche ?
- Prévenir les caries dentaires
- Prévenir la maladie des gencives

Cet article vous a-t-il été utile ?

OUI NON